

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

Poesie.

LA VEUVE DU SOLDAT.

C'était à la fin de l'automne,
Novembre avait atteint la moitié de son cours,
Et languissante et monotone
La nature pleurait le départ des beaux jours.

Il faisait presque nuit; au fond de la vallée
Déjà l'on n'apercevait plus
Qu'une chaumière isolée.
Dans le lointain une cloche ébranlée
Venait de sonner l'Angelus.

Une femme, à pas lents, descendait la colline;
Elevant vers le ciel ses yeux baignés de pleurs,
Elle invoquait la clémence divine,
Elle priait aussi la Mère des douleurs.

Entouré d'un lambeau de vêtements funèbres,
Un jeune enfant dormait sur son dos attaché;
Près d'elle un autre enfant marchait triste et penché,
Et recueillait dans les ténèbres
Chaque soupir à sa mère arraché.

Il s'efforçait de lui cacher ses larmes;
Pauvre orphelin, fils du soldat,
Son père l'embrassait la veille du combat. --
Il rapporte aujourd'hui les débris de ses armes.

Souvent, de fatigue accablé,
Furtivement il regardait sa mère,
Et son œil aussitôt retombait sur la terre,
De son morne silence inquiet et troublé.
Elle enfin par ces mots ranimait son courage:
"Pauvre petit! marchons, le bon Dieu nous conduit,
Marchons encor jusqu'au prochain village,
Hâtons nos pas, voici la nuit."

On arriva. D'une voix affaiblie
La veuve bien des fois murmura ces accents.
"Au nom du ciel, ah! rendez-nous la vie!
Prenez pitié de mes petits enfans:
Leur père est mort en servant la patrie!"

Mais tout dort. Pauvre mère! on ne l'entendait plus;
Partout la porte était fermée,
Et dans la plaine inanimée
L'écho même était sourd à ses cris superflus.

Derrière les arceaux de l'église, antique
La lune s'abaissait, et son pâle croissant
Sur le caeuume noir d'un ermitage antique
Ne laissait plus tomber qu'un rayon languissant.

Demeure hospitalière au malheur consacrée,
Jadis toujours ouverte au pauvre, au voyageur,
Une petite croix en protégeait l'entrée...:
C'était la maison du pasteur.

Hélas! aux jours affreux des tempêtes civiles
Le vieillard disparut... et n'eut point de cercueil:
L'orphelin du hameau n'osa porter le deuil,
Et le pauvre aujourd'hui sans secours, sans asiles,
Vient frapper à la porte et pleure sur le seuil.

"C'en est donc fait! pour nous plus d'espérance!
O mes enfans! Dieu seul est notre appui;
Venez, au pied du temple implorons sa clémence --
Votre père là-haut nous attend près de lui."

La veuve ainsi parla. Le portail solitaire,
Répéta leurs soupirs encor quelques instans;
Et le matin, à l'heure où sonnait la prière,
On aperçut de loin les enfans et la mère...:
On accourut... mais il n'était plus temps.

Tribunauz.

CE N'EST PAS MOI, C'EST LE VIN!

M. Marchand, clerk d'avoué, a porté plainte à M. le procureur du roi contre un nommé Demay, ouvrier maçon, qui l'aurait attaqué et gravement maltraité nuitamment.

M. le président.—Est-ce que vous connaissez cet homme?

M. Marchand.—Moi, monsieur? nullement; c'était la première fois que je le voyais, et je vous avoue qu'il ne m'a pas laissé l'envie de cultiver sa connaissance.

M. le président.—Alors, racontez-nous avec plus de détails comment les choses se sont passées.

M. Marchand.—C'est bien simple. Le 23 février, à onze heures et demie, je sortais d'un petit bal public, Cité d'Antin; je causais tranquillement avec la dame, ou, si vous voulez, la demoiselle qui m'accompagnait. Comme nous étions fort occupés de notre conversation, nous fîmes long-tems avant de remarquer un grand gaillard en blouse qui marchait absolument sur nos talons, grommelant des menaces entre ses dents. Tout cela n'avait rien de rassurant, aussi la dame en question me sorrait le bras à m'en faire mal, et nous doublions le pas, traversant tantôt d'un côté de la rue, tantôt de l'autre. Peine inutile; l'inconnu traversait après nous et nous suivait toujours.

Cependant, au coin du boulevard nous le perdîmes de vue, et nous nous en fussions aisément consolés, je vous jure. Mais voilà que nous le retrouvâmes boulevard des Italiens, vis-à-vis le passage de l'Opéra. Cette fois, il vient droit à moi et me dit: "Ah! gredin! c'est toi qui veux déranger la femme du perruquier!" Avant que je pusse lui répondre que je ne savais ce qu'il voulait dire, j'avais reçu trois coups de poing à travers la figure et un coup de pied dans les os de la jambe; j'étais fort mal arrangé. La demoiselle qui était avec moi ayant crié au voleur, deux cochers de fiacre qui se trouvaient là m'ont aidé à maîtriser mon assaillant et à le remettre entre les mains des sergens de ville.

M. le président.—Vous avez dit chez le commissaire que votre idée était que cet homme ne vous avait cherché querelle que pour vous dévaliser.

M. Marchand.—Ma foi, M. le président, mettez-vous à ma place, que pouvais-je penser me voyant ainsi attaqué à pareille heure par un grand gaillard que je n'avais de ma vie ni vu ni connu? Depuis on m'a dit que c'est un très honnête ouvrier, ce qui fait, que je n'y comprends plus rien du tout.

M. le président.—Voyons, Demay, comment expliquez-vous votre conduite?

Demay.—Vous voulez que je vous explique le vin, le vin est une chose inexplicable.

M. le président.—Mais ce n'est pas là une réponse.

Demay.—Pardon; elle n'est peut-être pas bonne, mais c'est une réponse. Voilà donc que je suis compagnon, et étant compagnon, nous en avions reconduit un à Clichy; et l'ayant reconduit à Clichy, naturellement j'en avais trop pris. En ayant trop pris, je m'en revenais le long de la rue du Mont-Blanc, voilà qu'en passant devant le bal, je rencontre monsieur et madame qui en sortaient, bras dessus, bras dessous, comme un mari et une femme naturels. Je les écoute, le monsieur disait: "Dis donc, Pauline, as-tu remarqué cette petite brune avec qui j'ai dansé la dernière? J'espère qu'elle est un peu chouette, celle-là?" La femme disait: "Ah! la petite! c'est la femme du perruquier." "Comme c'est taillé," reprenait le monsieur, "comme ça galope!" "Qu'est-ce que ça te fait?" demandait la femme. "Ça me fait qu'elle me trotte dans la tête, que je veux l'avoir et que je l'aurai." Moi, je ne sais pas; dans le vin ça m'a asticoté qu'il voulait comme ça déranger le ménage du perruquier; je me suis en allé; mais c'était plus fort que moi, je suis revenu, et c'est alors que je lui ai tombé dessus.

M. le président.—Ah ça! mais vous la connaissiez donc, cette perruquière?

Demay.—Moi! pas le moins du monde.

M. le président.—Alors vous confondiez et vous croyiez qu'il s'agissait d'une autre perruquière, de la femme d'un parent ou d'un ami?

Demay.—Du tout, du tout, voilà ce qu'il y a de plus gentil, c'est que j'en connais pas une seule de perruquière, si ce n'est la femme de l'homme où je vas me faire raser le dimanche... et encore, non... elle est morte.

M. le président.—Votre conduite est très-blâmable, vous allez écouter une conversation qui ne vous regardait pas, le vin vous a fait entendre ce qui probablement ne s'y disait

pas, et, sans autre motif, vous allez assaillir un citoyen inoffensif.

Demay.—Vous auriez raison si c'était moi ; mais ce n'est pas moi : c'est le vin qui a battu monsieur, c'est le vin, c'est le malheureux vin ! Est-ce que moi, si j'avais été dans ma raison j'aurais été attaquer un monsieur et une dame au risque d'être soupçonné d'un assassin ? . . C'est ça qui m'a le plus puni.

M. le président.—Ah ça ! vous livrez-vous souvent à ces excès de vin-là ? Vous voyez quelles en peuvent être les conséquences.

Demay.—Moi ? mon président, pas quatre fois l'an : je ne bois que de l'eau ; on m'appelle le canard dans le bâtiment. C'est précisément pour ça que le vin m'est plus sensible.

Le tribunal, admettant des circonstances atténuantes, ne condamne Demay qu'à vingt-quatre heures de prison et aux dépens.

LE FEUILLETON, OU SUPPLEMENT DU FANTASQUE.

QUEBEC, MERCREDI 25 SEPTEMBRE, 1838.

DERNIERES NOUVELLES—DEPART PROJETE DE LORD DURHAM.
DEMARCHES CONVENABLES.

Depuis notre dernière publication des nouvelles et des événements qui pourront avoir les résultats les plus importants, peut-être les plus funestes, pour l'avenir du pays, se sont accumulés et sont venus agiter singulièrement notre horizon politique. Dans la chambre des Lords, un bill fut introduit par Lord Brougham afin d'annuler les ordonnances de notre Gouverneur qui envoyaient huit accusés de haute trahison à la Bermuda, et en bannissaient seize autres aux Etats-Unis. Dans la discussion qui eut lieu à ce sujet Lord Brougham blâma presque chacun des actes de Lord Durham, et Lord Melbourne, tout en prenant sa défense en général, alla jusqu'à dire qu'il ne saurait recommander à Sa Majesté de sanctionner ces ordonnances. Maintenant voici ce qu'on lit dans le *Mercury*, journal qui s'est acquis le juste nom de journal officiel :

« Nous pouvons dire de bonne autorité que, quoiqu'on ait cru expédient de desavouer l'Ordonnance d'Amnistie de Lord Durham, Son Excellence a reçu des lettres et du VICOMTE MELBOURNE et de LORD GLENELG, exprimant dans les termes les plus chaleureux leur approbation des mesures de Sa Seigneurie dans l'administration de ce Gouvernement et l'exécution des importants devoirs de Haut Commissaire. »

Que penser donc de ces hommes entre les mains desquels les destinées de plusieurs peuples se trouvent jusqu'à un certain point abandonnées ? Que penser de ces hommes qui semblent vouloir se servir du Canada comme d'une bascule où doit se précipiter la réputation d'un homme qui les gêne ? Que penser de ce ministère qui, en un moment de zèle et de sollicitude, nous enlève notre constitution, place tout pouvoir entre les mains du dépositaire de son choix, puis, montrant une hypocrite sympathie, vient crier à l'arbitraire, à l'illégalité par devant le tribunal des pairs, tout en encourageant, en approuvant sous main les actes de ce même homme ? Qu'en penser ? eh ! ce que nous avons pensé des long-tems et ce que chaque jour vient nous confirmer : que les colonies, les peuples, les sujets, les intérêts nationaux sont, entre les mains des puissants, des ouets de l'ambition, les pièces d'une grande intrigue, des poids qui doivent contrebalancer de mesquins amours-propres, de vils orgueils, des causeries de salon et même souvent, hélas ! des protections de l'ouïdoir !

Eh ! que nous importe à nous, colons, que ce soit Lord celui-ci, Sir celui-là qui tiennent les rênes du gouvernement, que l'un vienne parmi nous chercher de la gloire politique, que l'autre vienne y économiser ses deniers et rajuster une fortune ébranlée ! tout cela nous est égal et doit nous être indifférent, car il serait injuste, dans le siècle où nous vivons, d'exiger chez nos gouvernants un oubli des vanités du monde ou un philanthropique abandon de tout ce qui peut les flatter, pour l'amour de nous, pauvres colons ! Ce qu'il nous faut, ce sont des gens qui fassent notre bonheur ou du moins qui contribuent à notre bien-être, quels que puissent être leurs motifs ou leur récompense. Or, Lord Durham avait, lui, intérêt, ambition, espérance et bonne cause. Tout devait le porter

à mettre en œuvre les puissans moyens à sa disposition pour l'arrangement le plus avantageux de nos dilettés ; tout devait le pousser vers le bien : pouvoir et intérêt ! Qu'a-t-il fait jusqu'à ce jour ? lisons sa dépêche au ministre colonial et nous y trouverons ses actes comme ses excuses ; et sans tout approuver aveuglément, on ne peut cependant nier que Lord Durham eut en vue et rencontra généralement le plus grand bien du plus grand nombre : c'est la dépêche :—

« Le premier soin que je pris à mon arrivée, fut d'examiner le plus soigneusement la liste des prisonniers et les dispositions appliquées à chacun d'eux : en accomplissant cette tâche, je découvris qu'il existait des témoignages seulement contre huit ou neuf d'entre eux qui pourraient amener l'application des peines d'une grande sévérité. Les chefs et instigateurs de la révolte avant lui de la province, et étant en sûreté dans les Etats-Unis. Je m'appliquai ensuite, par mes réponses aux adresses et aux demandes particulières, à décourager aucune espérance de la possibilité d'une amnistie générale, et annonçai que ma détermination était de punir les coupables et d'étendre la clémence à ceux qui n'avaient été que trompés ; pour accomplir ce dessein, j'ordonnai une commission spéciale pour le jugement des prisonniers et j'envoyai le Procureur-Général, avec cette commission à Montréal. Ces mesures produisirent les salutaires conséquences que j'attendais et, joint aux autres moyens par lesquels les coupables furent convaincus que je ne permettrais pas qu'ils échappassent, induisirent les chefs à plaider coupables, et à se jeter eux-mêmes à la merci de la couronne.

« Hier j'assignai un Conseil Spécial, dont la liste des membres est ci-incluse, et je passai une Ordonnance par laquelle les prisonniers, qui plaideront coupables, doivent être transportés du Continent de l'Amérique, durant le plaisir de Sa Majesté. M. Papineau et ses associés, qui fuirent de la justice, sont empêchés de rentrer dans la province et le reste est mis en liberté, en donnant caution pour bonne conduite. J'ai issu aussi une Proclamation, au nom de Sa Majesté, qui annonce le dernier acte de grâce en même temps que l'Ordonnance qui inflige ces punitions.

« Ces mesures ont rencontré l'entière approbation de Sir John Colborne, et des chefs de ce qui est appelé le parti britannique ; ces derniers déclarèrent qu'il ne demandaient aucune punition sanguinaire, mais qu'ils désiraient sécurité pour l'avenir, et la certitude que le retour de la tranquillité dans la province ne serait pas arrêté par les machinations de ces chefs de la rébellion, soit-ici ou dans les Etats-Unis. Ceci a été effectué, pour eux, à leur satisfaction. Je ne pense pas juste de transporter ces personnes à une colonie de condamnés, pour deux raisons : 1o. parce que ce serait fixer un caractère d'infamie sur leurs actes, qui ne serait pas sanctionné par l'opinion publique—2o. parce que je tiens qu'il serait impolitique de contraindre, sur la colonie elle-même, des personnes qui seraient considérées sous l'aspect de martyrs politiques, et acquerraient ainsi peut-être un degré d'influence qui pourrait être appliqué à de mauvais usages dans une société composée d'éléments si dangereux. En me consultant sur cet objet avec l'Amiral Sir Charles Paget, je me déterminai à les envoyer à la Bermuda, où ils peuvent être placés sous stricte restriction et surveillance. Il y a cependant peu de craintes qu'ils tentent d'échapper, car un semblable acte fermerait pour jamais la porte à leur rentrée dans leur pays natal.

« Sir Charles Paget a ordonné à la *Vestale* de se préparer à prendre les prisonniers, au nombre de huit, pour les conduire à la Bermuda, immédiatement après leur arrivée ici ; et je pense, en conséquence, que dans très peu de jours il ne restera plus en prison une seule personne accusée de pratiques séditieuses dans cette province. Dans cette assertion je ne fais pas allusion aux meurtriers du Lieutenant Weir, qui seront mis en jugement de la manière ordinaire, aux assises prochaines, et dont l'affaire doit être clairement exceptée de la classe des délits politiques. »

Il s'agit à présent de savoir si Lord Durham devrait s'arrêter en son chemin et écouter les criaileries de quelques envieux. Il me semblerait que puisqu'il a (du moins c'est le bruit public) l'assentiment de la reine il lui serait facile de laisser derrière lui et de mépriser les obstacles qu'on veut mettre à sa réussite ; il en aurait d'autant plus de gloire dans ses succès, et certes l'approbation de

La nation anglaise, la reconnaissance des colons Canadiens et les applaudissements de l'histoire vaudraient bien quelques efforts sur l'amour-propre et quelques années d'exil. Cependant il paraîtrait que l'intention de Lord Durham est arrêtée, et qu'il est décidé à quitter le Canada. On dit qu'il l'a manifestée à plusieurs personnes en privé, ce qui se confirme par sa réponse aux députations de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince Édouard. Il se pourrait cependant qu'il revint sur cette résolution et qu'elle n'ait été que le résultat soudain du dégoût que durent lui inspirer les conseils récents si peu attendus, si peu encourageantes. Voici cette réponse :—

« J'ai pris le gouvernement des Provinces de l'Amérique Septentrionale avec la détermination de pourvoir au bien-être et à la prospérité futurs d'elles toutes ; ne doutant pas que c'était la meilleure, même la seule garantie sûre de leur connexion permanente avec la Couronne Britannique. Dans ces communications qui ont eu lieu entre nous, et dont j'ai retiré autant de plaisir que d'informations, vous avez été pleinement mis au fait de mes vues et intentions. Vous les avez appréciées et reconnues d'une manière dont je ne pourrai jamais être assez reconnaissant. J'ai eu, vraiment, un devoir difficile et pénible à remplir. Cependant le résultat de mes efforts est tel que je n'ai nullement à en rougir. Dans le court espace d'un peu plus de trois mois, j'ai vu la tranquillité se rétablir, et la confiance renaître. J'ai fait exercer une justice substantielle, tempérée par la clémence. J'ai examiné avec soin, dans la vue de les réformer, toutes les institutions de la Province plus immédiatement confiées à mes soins ; et j'étais sur le point de promulguer des lois qui auraient assuré protection à tous ces grands intérêts britanniques qui avaient été trop long-temps négligés. J'avais aussi, comme vous le savez bien, dévoué l'attention la plus soignée à tous les sujets qui pouvaient affecter les intérêts généraux de toutes les colonies, et avais presque amené à maturité le plan que je me proposais de soumettre en première instance à la considération des Provinces, et éventuellement au Cabinet et au Parlement Impérial. *Dans cette voie, utile, je m'en flatte, j'ai été soudainement arrêté par l'intervention d'une branche de la Législature Britannique ; intervention à laquelle les conseillers responsables de la Couronne ont cru de leur devoir d'acquiescer. Dans ces circonstances, il ne me reste qu'un parti à prendre—de RESIGNER une autorité dont l'exercice a été par là tellement affaibli qu'elle en est devenue tout-à-fait insuffisante à la gravité des circonstances qui seule en requerrait l'existence.*

Soyez assurés, cependant, Messieurs, que cette interruption inattendue et subite de la connexion officielle qui m'unissait avec les Provinces de l'Amérique Septentrionale, n'affaiblira pas dans mon esprit les sentiments de vif intérêt que je prendrai toujours à leur sort, ni ne me rendra moins disposé à dévouer toutes mes facultés, toute l'influence que je puis posséder, à l'avancement de leurs intérêts, et à l'établissement, sur les bases les plus solides, de leur bien-être et de leur prospérité. »

Ne serait-il pas convenable, nécessaire même de faire des démarches qui pourraient engager Lord Durham à rester en Canada, et qui, du moins, en approuvant la ligne de conduite de ce gouverneur, indiqueraient les vœux des colons sur le choix de son successeur ? Il nous semble que des assemblées publiques où l'on témoignerait le désir de voir Lord Durham terminer son enquête et mener à fin les mesures qu'il nous a promises, ne pourraient faire aucun mal et pourraient peut-être avoir de bons résultats. Nous savons par la fréquentation privée d'un grand nombre de personnes que pareille démarche rencontrerait fort peu d'opposition, mais il est peu de personnes aujourd'hui qui veuillent prendre l'initiative dans aucune démonstration publique. Les hommes influents parmi les Canadiens ou sont la proie de divisions honteuses pour leur sang et fâcheuses pour les intérêts de leurs compatriotes, ou bien, ayant été si long-temps en butte aux indécentes accusations des partis outrés, qu'ils ne peuvent se décider à vaincre leur répugnance à se remettre de nouveau sur la scène publique. Mais aujourd'hui, ne serait-il pas convenable de mettre de côté d'anciennes querelles, de sacrifier les ressentiments privés à l'intérêt de la patrie, et de s'unir en cette occasion pour exprimer UNE OPINION, celle de la majorité du pays, c'est-à-dire, celle des Canadiens ; car, nul ne peut se refuser à l'évidence que le départ de Lord Durham plongerait le pays dans un état de crise dont les conséquences doivent effrayer tous les esprits.

Il ne faut point croire que nous conseillions une assemblée où chacun devra crier un aveugle hurra ; telle n'est point notre idée : nous aimerions à voir les Canadiens, quelle que soit leur nuance, aller y déclarer leur bonne volonté à coopérer dans l'œuvre de justice et la confiance qu'ils ont en l'administrateur actuel. Non point approuver ses actes, car il n'a encore rien fait, et n'a rien encore pu faire d'une importance vitale ; mais exprimer le désir de le voir essayer la réalisation de ses promesses. Les intérêts les plus délicats, les opinions les plus scrupuleuses ne pourraient certainement rien trouver là qui puisse les compromettre et ce serait dire au moins une fois pour toutes à la Mère-Patrie : Si notre état n'est point désespéré guérissons-nous tandis qu'il en est temps encore ; nous voulons le bien prouvez-nous que vous le voulez aussi et que vous pouvez faire le bien.

On ne peut le nier, il est de l'intérêt de tout le monde de conserver ici Lord Durham, et nous ne pouvons refuser d'ajouter no re voir, bien faible il est vrai, à celle de la presse du pays qui, sans exception, se récrie contre l'absurdité et le peu de générosité du ministère envers ce pays comme envers celui qui le gouverne. Aussi long-temps que Lord Durham s'est trouvé le puissant, l'altier gouverneur-général nous n'avons point su lui prodiguer de flatteries ; cette expression de notre sympathie pour lui, devra donc être considérée de notre part, aujourd'hui aussi bien qu'auparavant, comme notre opinion sincère et indépendante puisqu'il semble au présent menacé de la disgrâce.

Nous le répétons donc, il serait nécessaire de faire dans tout le pays des démonstrations non ambiguës de bonne volonté et si un parti le doit plus particulièrement c'est le parti qui se nomme patriote ; car il confondrait par-là les accusations fréquentes de ne vouloir en rien coopérer à un arrangement amical et impartial, et, en faisant pour une fois au moins l'holocauste de son immuabilité, il prouverait que de cœur du moins il est vraiment patriote.

Nous croyons qu'il ne faudrait pour obtenir le résultat unanimement désiré, que les démarches ou même les noms de quelques personnes influentes et respectables. C'est donc à elles à faire un pas qui, comme nous l'avons dit ne pourrait point faire de mal, qui pourrait faire du bien, et qui, dans tous les cas, prouverait de la bonne volonté.—Qui enverrait-on gouverner le Canada après Lord Durham ? Un Whig ne voudrait point y venir. Un Tory ! Canadiens ! faites donc tout en votre pouvoir aujourd'hui pour l'empêcher.

Nous terminerons ces remarques en y ajoutant les excellentes réflexions de notre confrère du *Canadien* qui réunissent les diverses opinions du reste de la presse du pays. Il regarde le départ de Lord Durham comme chose irrévocablement fixée, cependant il se pourrait que Lord Durham en voyant de son côté toute la population des colonies veuille bien la croire une autorité aussi compétente que celle de quelques Lords hargneux et égoïstes.—

Nous nous étions flatté de l'espoir que Lord DURHAM, avant de former et d'annoncer sa détermination de nous laisser, attendrait la réception des communications officielles au sujet de ce qui s'est passé dernièrement chez les Lords, et que dans l'intervalle les manifestations publiques qui auraient lieu ici, pourraient avoir l'effet de lui faire prendre un autre parti que le seul que laisserait bien certainement, à tout homme dans sa position, la conduite étrange du Ministère et de la majorité de la Chambre des Lords ; mais il paraît d'après la réponse que Son Excellence a faite à l'Adresse des députés des provinces de l'Est, que sa détermination est déjà irrévocablement prise, qu'elle va résigner sa charge. Ainsi voilà le pays menacé de tous les maux que nous prévoyions, dans notre dernière feuille, pouvoir résulter du départ de Lord DURHAM : l'espoir de voir le prochain rétablissement de l'ordre constitutionnel sur des bases satisfaisantes et durables va s'évanouir ; aux germes de mécontentement déjà existants vont venir s'en joindre d'autres, résultant des nouveaux événements ; la confiance qui pouvait rester encore dans les autorités impériales, dans leur sagesse, dans leur fermeté, dans leurs vertus, dans leurs forces vient d'être terriblement ébranlée, sinon détruite entièrement ; en un mot, après avoir joui de quelques mois de calme et d'espérance, nous allons nous trouver plus mal que nous n'avons jamais été, et tout cela parce que Lord Brougham avait un rival en popularité ou un ennemi personnel à abaisser, et que Lord Lyndhurst et autres Tories avaient un adversaire politique redoutable à frapper, que le Ministère a eu la lâcheté d'abandonner après avoir eu approuvé sa conduite. Maintenant c'est à tous les amis de l'ordre et de la paix qui peuvent prévoir et apprécier ce qui

peut arriver dans l'état d'abandon et d'incertitude dans lequel nous allons être laissés, c'est à eux à décider s'ils attendront les bras croisés l'orage qui se prépare à l'horizon, ou s'il leur reste encore quelque espoir, à mettre de côté tout souvenir du passé, et à se réunir, se combiner, sans distinction de parti, pour aviser aux moyens de prévenir cet orage eux-mêmes et sans l'aide ou plutôt malgré les efforts des autorités impériales au contraire, qui paraissent si au-dessous de cette tâche. Tous les hommes raisonnables, à quelque nuance politique qu'ils appartiennent, doivent voir maintenant le mal que les troubles politiques ont fait et feront à tous les intérêts; ils doivent en avoir vu assez pour les convaincre que la paix, et la tolérance réciproque sont les deux ancres de salut du pays, et vu l'incapacité des autorités métropolitaines d'arranger nos différends, nous devrions concevoir la nécessité de travailler à les arranger nous-mêmes, s'il est possible. Certes, la chose vaut la peine qu'on y pense, pendant qu'il en est encore temps. Ce n'est pas que nous voyions dans notre population aucun symptôme alarmant; mais qui peut se rassurer sur les conséquences d'un gachi politique comme celui que viennent de nous faire les Lords et les Ministres? N'est-ce pas de même que leurs prédécesseurs de l'autre siècle ont perdu les anciennes colonies? Hélas! à quoi donc sert l'histoire, s'il faut que chaque siècle présente les mêmes fautes, et par suite les mêmes calamités."

AGRICULTURE.—L'exhibition de la société d'agriculture aura lieu Mardi le 2 Octobre prochain sur la ferme de Mr. Anderson, près du pont Dorchester. Elle est sous le patronage de son Excellence le Gouverneur-Général. Jusqu'à ce jour les agriculteurs Canadiens se sont plaint de ce que les conditions des prix dicernés par la société se trouvaient disposées de manière à les exclure plus ou moins des chances d'un concours. Aujourd'hui, grâce peut-être à la présence d'un nouvel hôte, on dit que plus de libéralité semble devoir régner sous ce point de vue. Les cultivateurs feront donc bien de ne point manquer cette occasion, soit de lutter avec leurs confrères, s'il y a égalité, soit d'acquérir de l'expérience, s'ils sont, comme on le dit et comme des résultats pourraient souvent le faire présumer, inférieurs dans l'art aratoire ou négligents à mettre en œuvre tous leurs moyens de perfectionnement.

Nous avons reçu dernièrement de tous côtés des réclamations pour avoir reproduit de la *Quotidienne* le rapport du procès des accusés du meurtre de Chartrand. Une personne même a poussé l'intolérance jusqu'à renvoyer sa souscription pour cette même raison. Quoique ces réclamations aient toutes été accompagnées de remarques plus ou moins flatteuses et que la distinction que l'on veut bien faire entre notre journal et la *Quotidienne*, soit en elle-même une petite joie à notre amour-propre d'écrivain, nous ferons remarquer à ces personnes que tant d'illibéralité ne fait point l'éloge de leur cœur, non plus que celui de leur intelligence. Nous avons reproduit ce rapport de la *Quotidienne* parce que c'était le seul alors en cette ville et que chacun désirait se procurer les moindres détails et les premières nouvelles sur ce procès auquel on portait un grand intérêt; nous ajouterons de plus que sans blâmer ni approuver hautement la décision du jury, qui sur examen des témoignages ne nous paraît point aussi éloignée de la justice qu'on veut bien le répéter, nous désapprouvons vivement les attaques répétées et plus ou moins virulentes de la presse contre les jurés qui prononcèrent cet acquittement, car ces hommes ne doivent à personne compte de leur persuasion, ils sont et doivent être indépendants, aussi bien de l'opinion du dehors que de celle plus ou moins influencée de la cour. S'ils ont commis une erreur involontaire ou coupable, leur conscience les condamnera ou les applaudira, mais nul n'a le droit ni d'imposer une persuasion quelconque ni de condamner celle d'après laquelle on peut avoir agi.

Afin de satisfaire en quelque sorte aux demandes répétées qui nous sont faites, des numéros de la première série du FANTASQUE, nous nous sommes décidés à les réimprimer si nous pouvons obtenir un nombre de signatures suffisant pour payer les frais d'impression. Voici sous quelles conditions. Nous publierons toute la matière originale contenue dans les dix-huit premiers numéros, en un pam-

phlet in-8 vo., format actuel du Fantasque, et qui pourra se relier en un seul volume avec les numéros de la seconde série. Ce plan conviendrait probablement à tous ceux qui se proposent de conserver le journal. Le prix en sera d'un écu. Les personnes qui désirent y souscrire sont priées de faire passer leurs noms à nos agens les plus près. Nos agents de la campagne sont priés en conséquence de nous faire parvenir aussitôt les signatures, qu'ils pourraient recueillir. L'ouvrage serait livré sous un très-court délai.

DEMONSTRATIONS.

Hier au soir vers les sept heures on put voir une foule considérable parcourir en procession toutes les rues de la ville, ayant à sa tête des Compettes, des torches et portant une grande effigie de Lord Brougham, la corde au cou, et couvert d'inscriptions que nous n'avons point pu lire; arrivée devant le palais Durham la foule fit entendre trois hourras pour la reine et trois autres pour le gouverneur-général et de là se rendit devant l'ancien château St. Louis où elle fit un grand jeu de joie de ce pauvre Lord Brougham. *So much for Buckingham!* Nous ne savons point de quel côté cette idée est partie. La procession était composée en majorité d'Irlandais.

Il paraît maintenant bien certain que Lord Durham va partir; on dit qu'il a donné ordre au vaisseau le *Malabar* de se tenir prêt sous quatorze jours.

—La *Médée* est partie Dimanche, ayant à bord les Messieurs composant les Députations des Provinces Inférieures.

[Du Populaire.]

FAUSSES CONJECTURES.—Les nouvelles galoppent maintenant beaucoup plus vite que les chevaux, quoique ces derniers aient fait preuve de célérité dans les courses récentes. Hier matin, on avait vu un détachement d'artillerie se diriger vers la route de Lachine, en équipage de voyage; aussitôt toute la ville était avertie que des troupes étaient envoyées dans le Haut-Canada; des munitions immenses, soi-disant, trouvaient vers la Province supérieure et ce n'était rien moins qu'une nouvelle invasion de brigands, qui s'étaient faufiletés au travers des doigts des troupes américaines qui gardent la frontière, ou qui avaient traversé la ligne en ballon pour venir ravager les loyaux sujets de Sa Majesté. Vers midi, les fabricants de nouvelles et leurs dupes furent extrêmement désappointés en voyant revenir le détachement d'artillerie couvert de poussière. Quelques uns auraient bien été capables de soutenir que ces braves avaient été repoussés avec perte; mais force fut de se convaincre qu'ils venaient de la manœuvre, et qu'on les accoutumait à faire des marches de campagne, pour être prêts à soutenir les fatigues, en cas que nos amateurs de révolte veuillent leur faire quelques promenades cet hiver.

[De l'Ami du Peuple.]

ENCORE DES ASSEMBLÉES SECRÈTES.—Nous savons de source certaine que des assemblées secrètes ont eu lieu dernièrement dans Ste. Scholastique, et d'autres parties du comté du Lac des deux Montagnes et que là, comme dans le sud, les habitans sont forcés de prêter un serment.

La personne qui nous a donné cette information est de la plus haute respectabilité, et nous a dit aussi que les violences avaient recommencé et des chevaux appartenants à des loyaux de St. Hermas, avaient été mutilés par des rebelles.

CONDITIONS.

Le *Fantasque* se publie autant que possible chaque SAMEDI et son *Feuilleton* le MERCREDI.

PRIX D'ABONNEMENT

(Payable à l'échéance de chaque trimestre.)

Le <i>Fantasque</i> séparément par an,	7s 6d
Le <i>Feuilleton</i> séparément par an,	4s
Le <i>Fantasque</i> et son <i>Feuilleton</i> par an,	11s 3d

Pour six mois la moitié des prix ci-dessus.

Chaque numéro du *Fantasque* se vend 4 sous et chaque numéro du *Feuilleton* 2 sous.

On ne s'abonne point pour moins de six mois.

Un couvert, sous le nom de *L'Affiche*, où sont insérées les annonces, accompagne chaque numéro du FANTASQUE et se délivre gratis. Le prix d'insertion est sur le même taux que ceux des autres papiers nouvelles.